

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 DÉCEMBRE 2023

Le mardi 05 décembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 27 novembre 2023

PRÉSENTS : BERTRAND Jean Michel, BOULET Brigitte, AIX Cécilia, LEFEVRE Pascal, MOREAU Jean-Pierre, GUILLARD Gérard, OLIVEIRA DA SILVA Jade, COSSIAUX Laurence, TAMISIER Guy, THIOLIÈRE Franck, CATINAUD Gérard et PINAULT Joëlle.

ABSENTE REPRESENTÉE : Mme BOULERT Sophie a donné procuration à M. BERTRAND Jean Michel

ABSENTS EXCUSÉS : FRUGIER Vincent et Frédéric DEBRAS

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

2023.100 – VOTE MOTANT D'ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

2023.101 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION DU CONTAINER TEXTILE

2023.102 – VOTE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DE BERSAC

2023.103 – ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAE_{nR}) - PROJET

2023.104 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION DU CONTRAT GROUPE CNP-SOFAXIS

2023.105 – COMPÉTENCE « ENTRETIEN DES CHEMINS » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN

2023.106 – CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

2023.107 – NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

2023.108 – AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – BUDGET COMMUNE

2023.109 – AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET – BUDGET AEP

2023.110 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE

2023.111 – MODIFICATION D'UN CONTRAT CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ EN CONTRAT PERMANENT

2023.112 – MODIFICATION TARIFS CANTINE AU 01/01/2024

2023.113 – ACQUISITION TERRAIN PRIVÉ AU PROFIT DE LA COMMUNE

2023.114 – MOTION RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UNE PERMANENCE D'ASSISTANTE SOCIALE AU COLLEGE

2023.115 – MOTION RELATIVE A LA CRÉATION D'UN POSTE DE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE A PLEIN TEMPS AU COLLEGE

2023.116 – ADHÉSION AU SYNDICAT DE L'ARDOUR POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Vu par Nous, BERTRAND Jean Michel, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 08 décembre 2023


BERTRAND Jean Michel